

2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 - CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

- I. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES
- II. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022
- III. COMPARATIF COULOUNIEIX/STRATE

PARTIE 2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

- I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
- II. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
 - II.1. NIVEAUX D'ÉPARGNES
 - II.2. ÉTAT DE LA DETTE
 - II.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

- III. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022
 - III.1 RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
 - III.2 HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022
 - III.2.1. FONCTIONNEMENT
 - III.2.2. INVESTISSEMENT
 - III.2.3. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2021-2026
 - III.2.4. RÉPARTITION ANALYTIQUE

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télérmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il participe à l'information des élus et il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Les documents adressés aux élus permettent d'éclairer le débat en conseil municipal, dont les conditions sont prévues par le règlement intérieur. Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République le DOB s'appuie sur un Rapport des Orientations Budgétaires (ROB).

Ce ROB doit intégrer les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les prévisions budgétaires et les éléments relatifs aux effectifs.

L'article D. 2312-3 du CGCT précise tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du conseil municipal avant tout débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Selon les termes de l'article L. 2312-1 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels : les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce document sera rendu public sur le site internet de la ville pour que tous les citoyens qui le désirent puissent en prendre connaissance.

En ligne sur le site de la préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

- PARTIE 1 - Contexte économique national
- PARTIE 2 - Orientations budgétaires 2022 du budget principal
- PARTIE 3 - Orientations budgétaires 2022 budget annexe lotissement Bellevue

PARTIE 1 - CONTEXTE NATIONAL

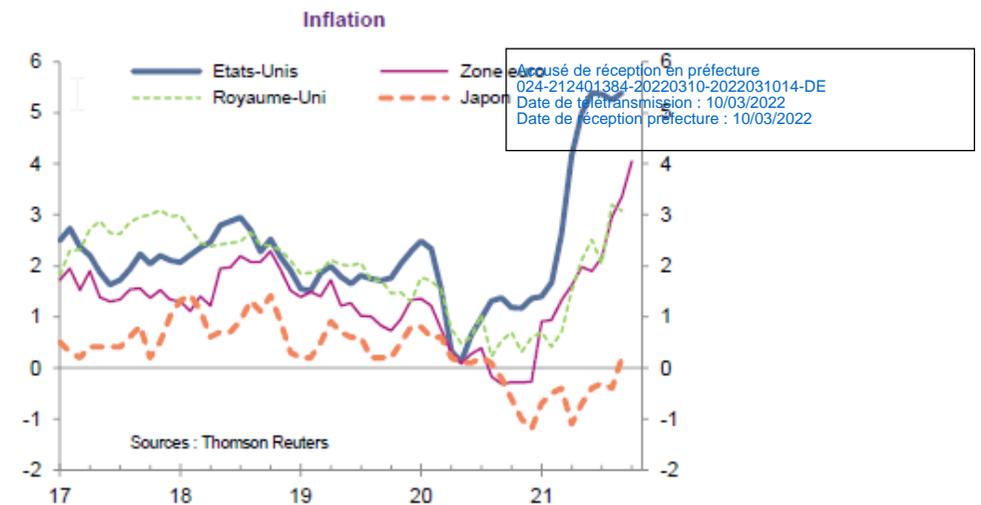
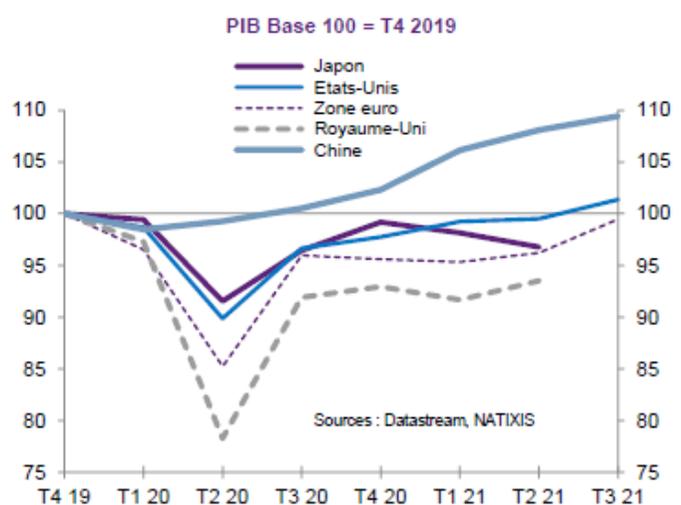
I. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Au niveau mondial : on assiste au retour d'une croissance positive fin 2021, après un repli généralisé des économies suite à la crise sanitaire du COVID 19.

Mais à la crise sanitaire s'ajoute désormais :

- l'impact de la remontée massive des prix de l'énergie provoquant une nette augmentation de l'inflation au second semestre 2021,
- la pénurie de biens intermédiaires (semi-conducteurs) limitant certaines productions industrielles,
- la désorganisation des chaînes logistiques doublée d'une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité comme le transport.

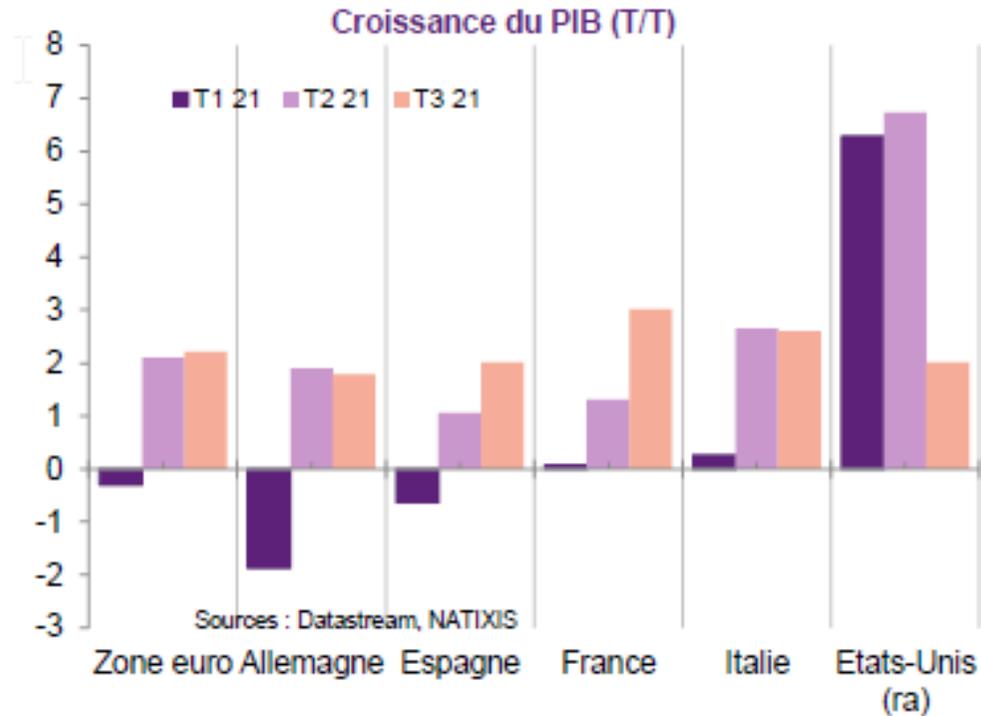
Le niveau du PIB mondial post épidémie devrait être atteint entre la fin 2021 et le premier semestre 2022. La croissance mondiale estimée en 2021 serait de 5,17 % puis ralentirait à 4 % au cours de 2022.



Au niveau européen : la reprise est plus lente et plus tardive du fait de mesures sanitaires plus strictes soit 2,1 % au second trimestre, puis 2,2 % au troisième trimestre.

L'inflation s'est avérée plus importante que prévue avec 4,1 % en octobre.

La croissance devrait néanmoins atteindre 5,1 % en 2021 (après - 6,5 % en 2020) pour se stabiliser autour de 4,1 % courant 2022.



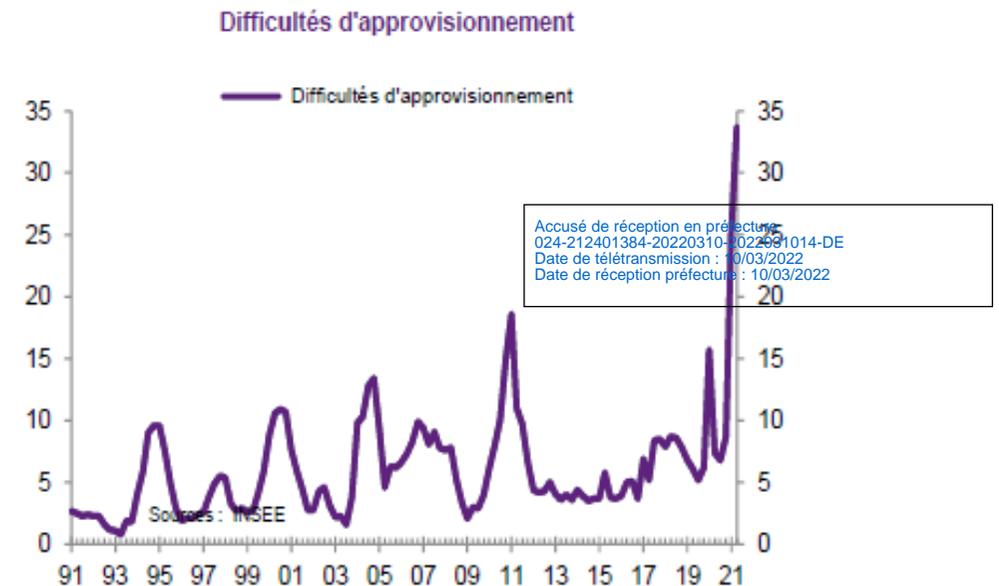
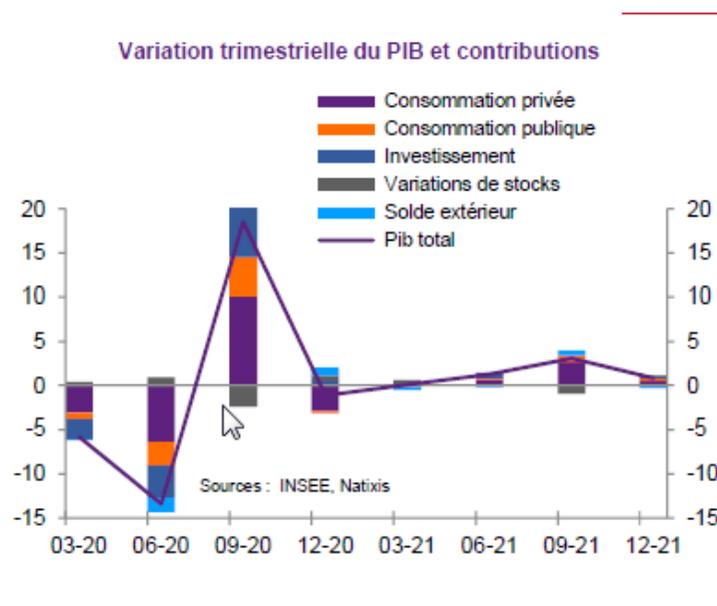
Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

En France vers un retour de l'activité économique normale :

➤ Croissance : après une stagnation au premier trimestre 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre puis 3 % au troisième, se situant ainsi à 0,1 % en dessous de son niveau d'avant crise porté par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure (services + 58,90 %, consommation des ménages + 5 %, consommation publique + 3 %).

Au quatrième trimestre 2021, la croissance devrait se situer autour de 1 %.

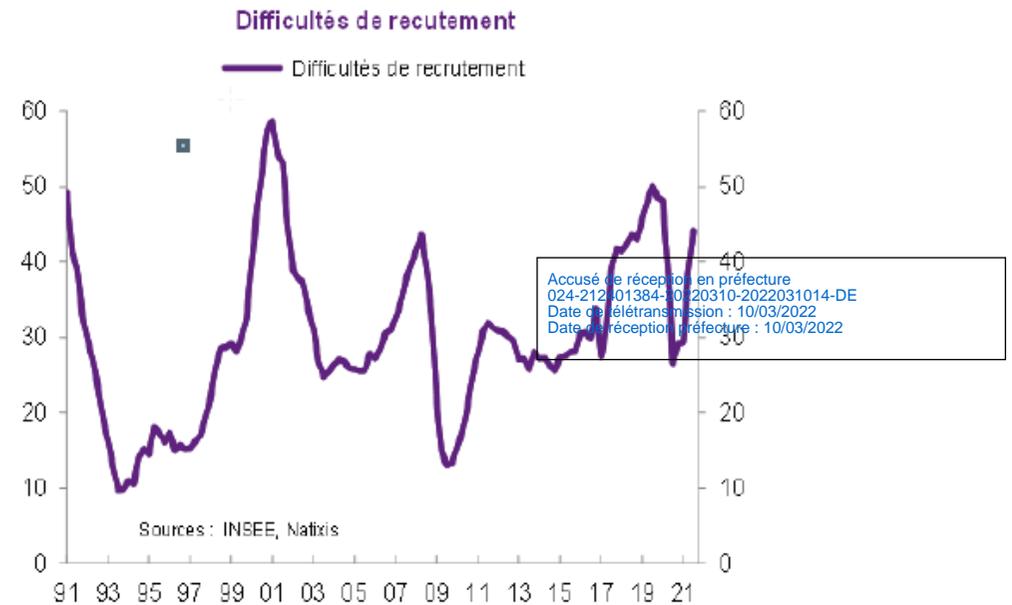
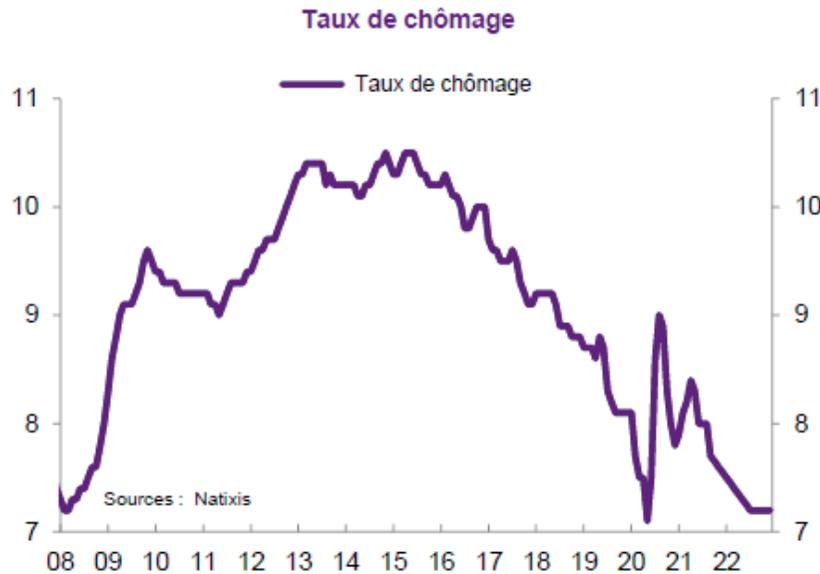
Il est indispensable de rester vigilant quant à l'interprétation de ces chiffres, car d'une part la pandémie n'est pas totalement enrayerée et d'autre part les entreprises sont confrontées à de graves difficultés d'approvisionnement qui ralentit la production industrielle.



➤ Marché du travail : fin 2021, le taux de chômage devrait baisser à 7,6 % se positionnant au dessous des niveaux pré pandémiques. Cependant, il ne doit pas masquer les difficultés qu'ont certains secteurs d'activités à recruter : 40 % dans le secteur de l'industrie, 72 % dans le secteur du bâtiment.

Ce phénomène s'explique par :

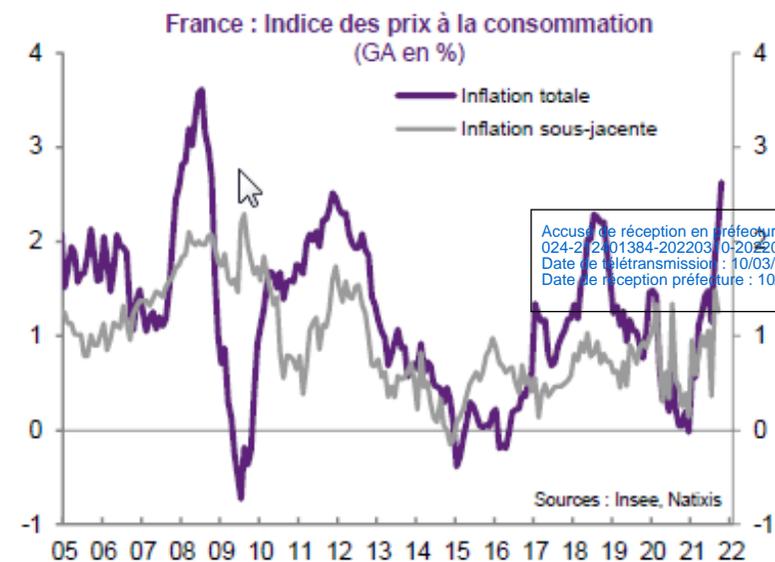
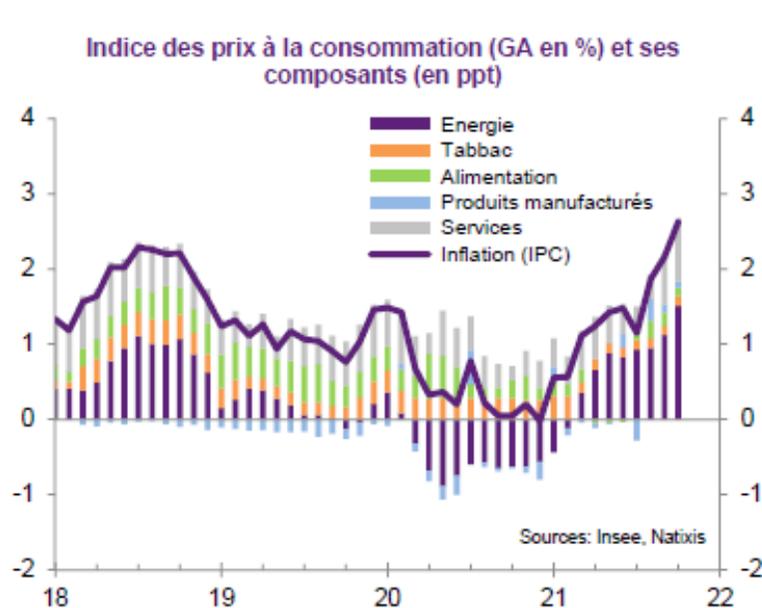
- l'interruption soudaine des activités économiques en raison des confinements,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel,
- des difficultés à remobiliser la main d'œuvre.



➤ Inflation : l'inflation des prix à la consommation est de 2,6 % en octobre 2021, due, en majeure partie à la composante énergie (1,5 point), mais également à un rebond de la demande de produits manufacturés dont l'offre a été pénalisée par les difficultés d'approvisionnement.

Les prévisions restent très incertaines en raison de plusieurs éléments précédemment invoqués (pénuries de certains biens intermédiaires, niveau élevé des prix du gaz, risques de ruptures d'approvisionnements en cas de nouveaux confinements).

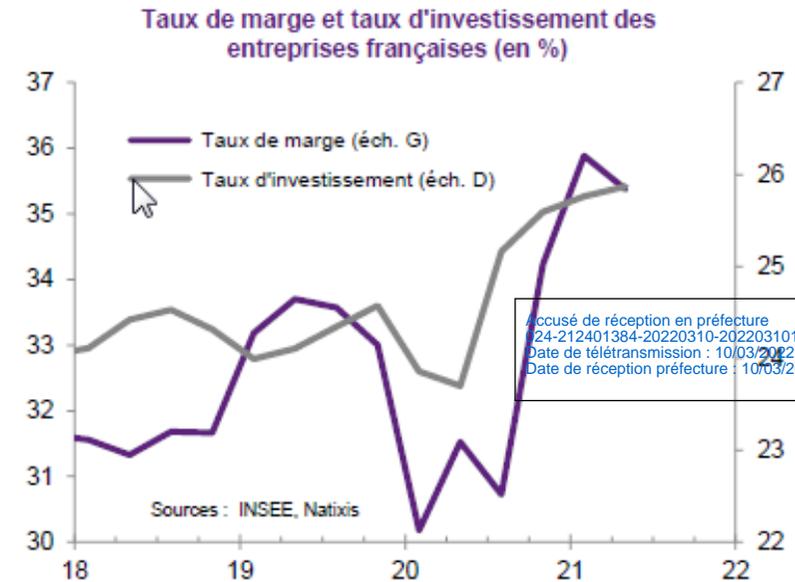
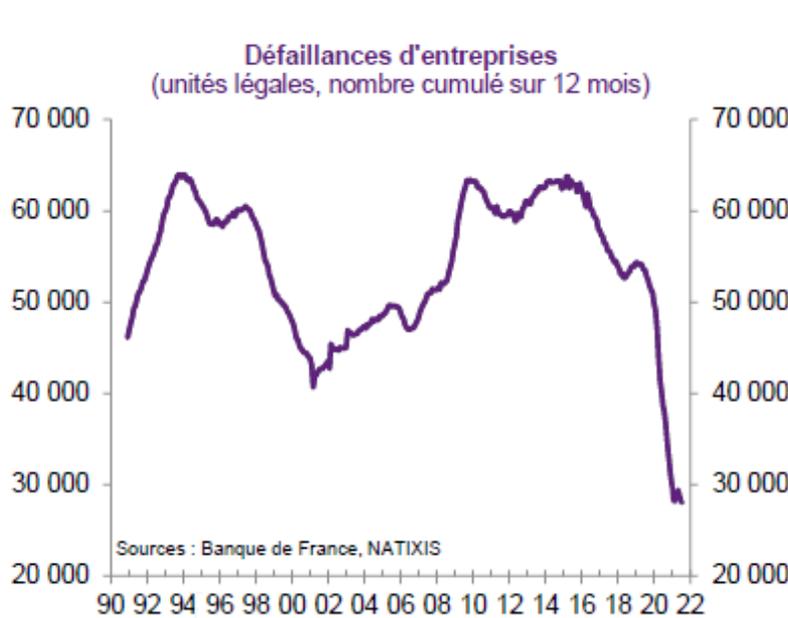
Il est ainsi projeté une inflation des prix à la consommation de 2,5 % au cours du dernier trimestre, qui devrait se replier à 1 % fin 2022 (la moyenne annuelle atteindrait alors 1,6 % en 2021 puis 1,7 % en 2022). L'inflation sous-jacente (tendance à long terme de l'évolution du niveau des prix) atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.



Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

➤ La bonne santé relative des entreprises : due aux mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie. Le fonds de solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les prêts garantis par l'État ont permis de protéger les entreprises françaises limitant l'impact de la crise sanitaire et évitant les faillites.

De même nous pouvons constater un niveau élevé du taux de marge ainsi qu'une augmentation du taux d'investissement (+ 1,9 % au second trimestre 2021), rattrapant le niveau d'avant pandémie. La progression sur 2022 est envisagée autour de 6,9 %.



Accusé de réception en préfecture
24-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

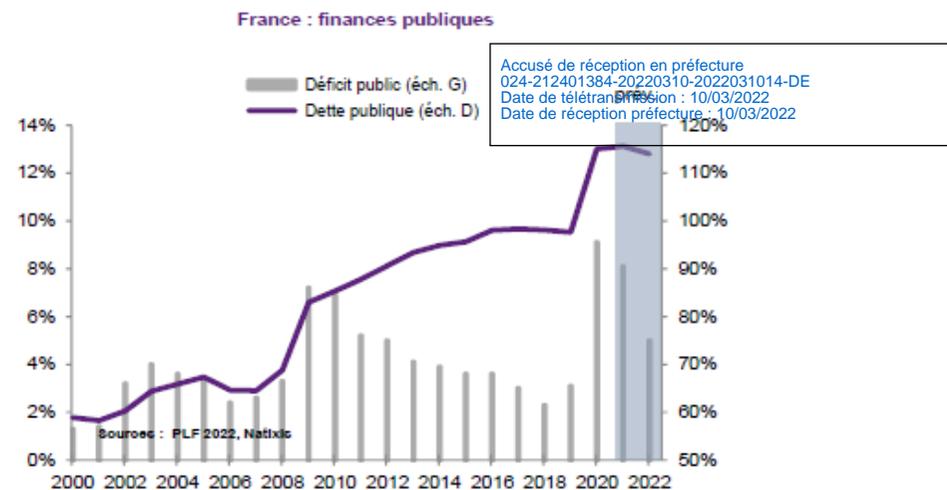
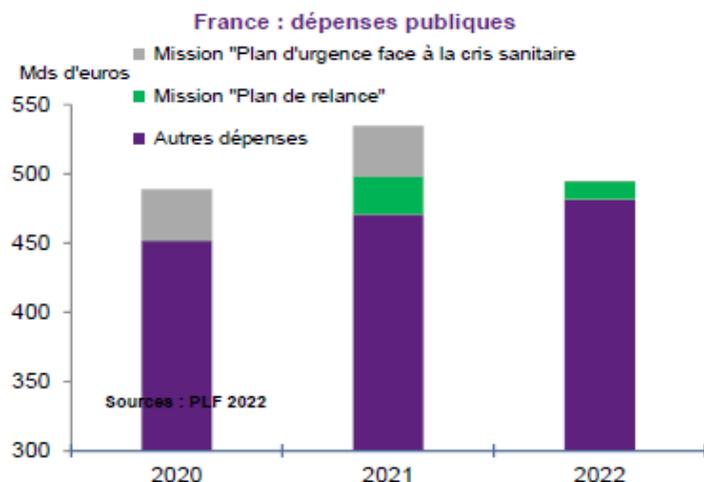
➤ Les dépenses publiques : d'après le projet de loi de finances 2022 le déficit public devrait atteindre 8,1 % en 2021 puis baisser à 5 % en 2022.

Le niveau de dépenses publiques reste élevé à 55,6 %. Leur viabilité dépend essentiellement de la consommation des ménages qui pourrait être limitée par un certain nombre de causes dont :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu,
- un marché du travail moins dynamique.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020



- Le Plan d'investissement France 2030 : pierre angulaire du projet de loi de finances 2022, ce plan représente 30 milliards d'euros sur 5 ans pour rénover l'industrie française.
Entre 3 et 4 milliards seraient investis en 2022 et donc intégrés à ce projet de loi dès à présent.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

II. Principales dispositions du projet de loi de finances 2022 concernant les collectivités locales

Le projet de loi de finances 2022 est le dernier de la loi, de programmation des finances publiques 2018-2022, qui marque les ajustements sur deux réformes fiscales et la continuité du plan de relance de la crise sanitaire.

A- Les principales mesures concernant le projet de loi de finances pour 2022

➤ **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales**

Le montant des concours financiers de l'État s'élèvent à la somme de 52,7 Mds € selon la loi de finances 2021 contre 52,1 Mds € en 2021. Ces concours se répartissent comme suit :

Prélèvements sur les recettes de l'État 43,2 Mds (contre 43,4 Mds € en 2021) dont :

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : 26,786 Mds €,
- Participation au titre du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) : 6,5 Mds €,
- DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : 2,88 Mds €,
- Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFB (taxe foncière bâtie) et de CFE (Cotisation Foncière des entreprises) des locaux industriels : 3,642 Mds €
- Dotation régionale d'équipement scolaire : 0,661 Mds €
- Compensation d'exonérations relative à la fiscalité locale : 0,581 Mds €

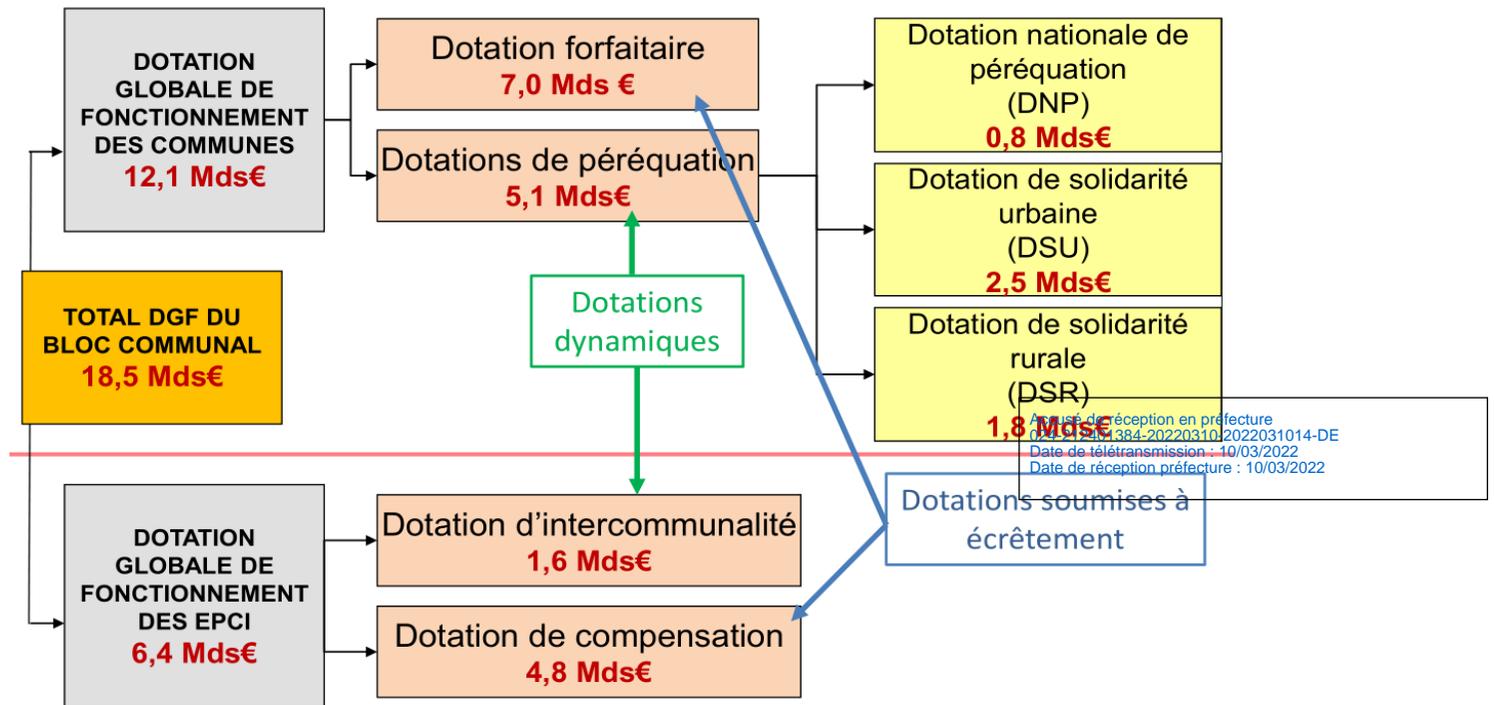
Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Mission relations avec les Collectivités Territoriales dont :

- DGD : 1,55 Mds €,
- DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 1,046 Mds €,
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 0,907 Mds €.

➤ **La dotation globale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à 26,786 milliards d'euros (26,758 en 2021) Toutefois la DGF est composée d'une enveloppe forfaitaire et de deux enveloppes de péréquations : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) pour laquelle Coulounieix-Chamiers est éligible. Ce sont donc les collectivités qui financent la péréquation décidée par l'Etat : en effet l'enveloppe DGF étant stable, si l'enveloppe dédiée à la péréquation progresse la part forfaitaire de la DGF baisse.



Les montants portés dans ce graphique restent estimatifs et donnés à titre d'exemple.

➤ **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le FCTVA, principale dotation de soutien à l'investissement local, est estimé à 6,5 Mds € (6,546 Mds € pour 2021), soit une diminution de 46 millions €.

*Pour mémoire : L'article 251 de la loi de finances pour 2021 (parue le 30 décembre dernier) pose les principes de la réforme. Il prévoit que les attributions du FCTVA "**sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables**". Cette méthode dématérialisée de calcul des versements du FCTVA ne s'appliquera que progressivement :*

- En 2021, elle ne sera utilisée que pour les structures locales qui bénéficient du FCTVA l'année de réalisation de la dépense. Soit essentiellement les intercommunalités à fiscalité propre et les métropoles. La nouvelle procédure ne devrait concerner cette année que 13% des 6,5 milliards d'euros d'attributions de FCTVA auxquelles les collectivités devraient avoir droit.

- En 2022 aux structures qui bénéficient du FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense, plus des trois quarts des montants du fonds seront traités de manière automatique.

- En 2023 au quart restant, qui concerne les collectivités à qui les crédits du FCTVA sont versés avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense, ce qui est le cas de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

➤ **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Cette enveloppe nationale du FPIC destinée à rééquilibrer les ressources des intercommunalités et communes est maintenue à un milliard d'euros comme les années antérieures.

➤ **La dotation de soutien à l'investissement des communes et soutien à l'investissement local**

Les dotations d'investissements allouées aux communes et aux EPCI sont en hausse en 2022, pour être portées à 2,1 Mds € :

- DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux : 1 046 millions €,
- DSIL – Dotation de soutien à l'investissement local: 907 millions € soit une augmentation de 337 millions € par rapport à 2021,
- DPV – Dotation politique de la ville : 150 millions €.

La DSIL en très nette augmentation cette année est destinée au soutien des projets de :

- Rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de construction des logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

B . La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous :

Suite à la mise en place de la suppression définitive de la TH sur les résidences principales :

- Pour 80% des foyers fiscaux, la TH a été définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée en 2018 puis en 2019. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement a été de 30% en 2021 puis 65% en 2022. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.
- La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.
- La suppression de cette taxe a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée aux communes. Le bloc communal percevra donc l'intégralité de la TFPB à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Le transfert de la part départementale de la TFPB n'étant pas automatiquement égal au montant des ressources de la TH perdues par la commune.
 - Il sera soit supérieur et on parlera de surcompensation,
 - s'il est inférieur on parlera de commune sous compensée.

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un coefficient correcteur fixe calculé par les services de l'État en 2021, qui

Accusé de réception en préfecture
2022-12-03 10:30:03
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Son application a pour conséquence une minoration pour les communes surcompensées et une augmentation de recettes de TFPB pour les communes sous compensées.

Les communes pour lesquelles la surcompensation sera inférieur ou égal à 10 000 € ne se verront pas appliquer de coefficient correcteur et garderont le bénéfice de l'intégralité de leur compensation.

Coulounieix-Chamiers a eu un manque à gagner de 236 € en 2021 en application de ce coefficient.

C . La réforme de la TFPB :

La réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970.

Un premier pas a été franchi le 1^{er} janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

La révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation se poursuit avec une phase d'expérimentation devant déboucher sur une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

III. Situation communale avec des communes de même strate :

	Coulounieix-Chamiers	Moyenne par habitant	Comparatif
		7529	
Charges de fonctionnement	8 655 498,26	1 149,62	1014
Produits de fonctionnement	10 201 430,20	1 354,95	1159
Fiscalité	6 207 301,00	824,45	501
Encours de la dette	7 438 372,17	987,96	802
Annuité de la dette	1 089 373,64	144,69	104
Opération d'équipement	1 786 607,34	237,30	309

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 03/05/22
Date de réception en préfecture : 03/05/2022

PARTIE 2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 BUDGET PRINCIPAL

I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Engagements pour la période 2020-2026 :

En accord avec nos engagements et dans un contexte budgétaire contraint marqué par les incertitudes économiques liées à la crise sanitaire (Covid-19), les orientations du budget 2021 s'appuient sur la poursuite d'une **stratégie financière rigoureuse** :

- Exercer le pilotage et le suivi du budget en étroite relation avec les services ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Poursuivre la baisse de la fiscalité au cours des prochaines années. Pour mémoire, la fiscalité a été baissée de 3 points en 2021 après une baisse de 1,5 points en 2020 ;
- Maintenir une capacité d'autofinancement pour investir en respectant les équilibres financiers ;
- Assurer le financement du programme ANRU (équipements structurants) ;
- Adapter le niveau d'investissement aux capacités financières de la commune, au niveau du patrimoine et du cadre de vie, pour l'entretien des voiries et des bâtiments.

Accusé de réception en préfecture
084-232461384-20220310_20220310_4-DL
Date de transmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

II. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE :

II.1. NIVEAUX D'ÉPARGNES :

Le tableau suivant retrace l'évolution des niveaux d'épargne depuis 2017, calculés sur les montants réels au cours des différents exercices.

	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne de gestion	2 103 538,34	2 099 341,57	2 243 703,14	1 934 091,79	1 751 229,07
Épargne brute	1 784 933,82	1 791 138,84	1 966 768,82	1 670 053,27	1 517 959,41
Épargne nette	789 250,58	830 545,94	928 309,52	783 993,29	661 855,43

Les baisses significatives des différentes épargnes ces deux dernières années s'expliquent de deux manières :

- d'une part par l'impact de la crise sanitaire qui a engendré, dans un premier temps, une augmentation des dépenses en volume liée à l'acquisition de produits nécessaires à la mise en place des mesures sanitaires ; et dans un second temps à l'augmentation notable du coût des différentes matières premières et des fluides (augmentation qui va se poursuivre sur l'exercice 2022).

- d'autre part par le choix politique de la diminution des taux d'imposition depuis 2020.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

II. 2. ÉTAT DE LA DETTE

Encours et annuité de la dette en 2022

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2021 était de 7 438 372,17 € incluant les emprunts contractés en 2021. Il est estimé à 6 934 651,70 € au 31/12/2022 hors emprunts nouveaux de 2022.

État de l'endettement par exercice :

L'endettement de la collectivité au cours des 10 prochaines années, se présente comme suit (hors emprunts nouveaux) :

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2021	1 103 922,68	856 103,98	247 818,70	0,00	7 438 372,17
2022	1 150 742,43	903 720,47	247 021,96	0,00	6 934 651,70
2023	1 067 910,77	853 214,95	214 695,82	0,00	6 081 436,75
2024	986 934,16	805 611,26	181 322,90	0,00	5 275 825,49
2025	934 086,99	776 142,48	157 944,51	0,00	4 499 683,01
2026	837 968,10	708 211,58	129 756,52	0,00	3 791 471,43
2027	770 950,98	666 801,68	104 149,30	0,00	3 124 669,75
2028	586 066,74	504 303,44	81 763,30	0,00	2 620 366,31
2029	399 966,56	334 984,23	64 982,33	0,00	2 285 382,08
2030	353 550,40	297 727,86	55 822,54	0,00	1 987 654,22
2031	297 716,24	250 478,65	47 237,59	0,00	1 737 175,57

Accusé de réception en préfecture
031-242491384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2022 :

Banques	Encours (en euros)	Pourcentage
Dexia	2 544 093,07	34,21 %
Caisse des dépôts	2 156 079,72	28,98 %
Banque Populaire	792 311,25	10,66 %
Caisse d'Épargne	756 851,70	10,17 %
Crédit Agricole	598 664,47	8,05 %
Banque Postale	449 702,87	6,04 %
BCME	140 669,09	1,89 %
TOTAL	8 294 475,79	100 %

Le montant prévisionnel de l'annuité des emprunts due au titre de l'exercice comptable 2022 est de 1 190 000 € se répartissant comme suit : 910 000 € au titre du capital des emprunts (en investissement) et 280 000 € pour les charges financières (en fonctionnement). Ces sommes s'entendent sans intégration d'emprunt nouveau au titre de l'exercice 2022.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Répartition de la dette par nature de taux :

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	0,91 %	5,19 % *
Taux fixe simple	80,98 %	3,04 %
Barrière simple	18,11 %	4,32 %

* 1 emprunt Dexia

Évolution du ratio de désendettement depuis 2017 :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de désendettement (encours du capital de la dette / épargne brute), exprimé en nombre d'années	5,07	4,84	4,41	4,67	4,90
Nombre d'emprunts échus	6	4	3	3	0

La relative stabilisation du ratio de désendettement peut s'expliquer selon trois axes :

- d'une part, en suivant la courbe d'extinction des emprunts nous constatons l'absence d'emprunts se terminant au cours de l'exercice comptable 2021. Il en sera de même au cours de l'année 2022.
- d'autre part par le choix qui a été fait d'avoir recours à l'emprunt afin de financer la programmation de réaménagement urbain.
- maîtrise des charges de fonctionnement et essentiellement la baisse des charges de personnel.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

II.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL :

Structure des effectifs:

Au 31 décembre 2021, les effectifs pourvus représentaient 117 postes permanents, soit une diminution de 12 postes par rapport à décembre 2020. avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

Par catégorie :

- 5 postes de catégorie A + un Directeur Général des Services
- 14 postes de catégorie B
- 97 postes de catégorie C

Par filière :

- 30 agents de la filière administrative
- 61 agents de la filière technique
- 16 agents de la filière animation
- 2 agents de la filière sociale
- 4 agents de la filière culturelle
- 4 agents de la filière sportive

La durée annuelle du temps de travail à temps plein a été normalisée à 1607 heures annuelles, soit 35 heures hebdomadaires, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce temps de travail est calculé de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre jours travaillées : nbre de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600h
Journée de solidarité	+7h
Total en heures	1607 heures

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Tableau d'évolution des effectifs depuis 2017 :

Situation au 31/12	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaires*	CDI Droit Public	CDD	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de cabinet	
2017	127	6	7	0	0	1	141
2018	126	4	7	0	0	1	138
2019	130	2	5	0	0	1	138
2020	127	2	2	0	0	0	131
2021	115	2	2	3	0	0	122

Au cours de l'exercice 2021 les mouvements sortant de personnels s'analysent comme suit :

- 11 départs à la retraite,
- 2 mutations,
- 1 radiation,
- 1 agent en détachement,
- 1 agent en disponibilité,

D'autres mouvements entrant ont été enregistrés :

- 1 agent recruté par voie de mutation,
- 2 agents titularisés,
- 1 agent réintégré dans les effectifs.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Tableau de répartition des dépenses de personnels depuis 2017:

Libellés des comptes	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	
Rémunération principale	2 786 833	2 680 883	2 697 258	2 821 873	2 699 010	-4,35 %
NBI, SFT	61 430	61 803	65 395	69 124	67 457	-2,41 %
Régime indemnitaire	516 062	475 036	493 150	523 126	497 802	-4,84 %
Personnel non titulaire	544 384	518 339	570 877	463 579	465 036	0,31 %
Charges et Cotisations	1 799 498	1 676 595	1 725 260	1 730 249	1 689 398	-2,36 %
Œuvres sociales (COS)	56 390	56 544	53 417	54 562	54 000	-1,03 %
TOTAL	5 764 597	5 469 200	5 605 357	5 662 513	5 472 703	-3,35 %

III. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 :

Les orientations budgétaires 2022 sont les suivantes :

- Poursuivre la rationalisation du fonctionnement et de l'organisation de la collectivité.
- Poursuivre la recherche de marges financières dans les dépenses de fonctionnement.
- Affecter les gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements.
- Augmenter notre niveau d'épargne afin d'envisager une nouvelle baisse de la fiscalité dans le futur.
- Prévoir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations du programme de l'ANRU,
- Planifier les investissements voiries.
- Planifier les investissements de modernisation de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie.
- Prévoir de contracter un emprunt qui permettra de réaliser les investissements structurants sans remettre en cause le désendettement engagé.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

III.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2021 :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		319 896,97		300 000,00	0,00	619 896,97
Opérations exercice	2 731 960,97	3 036 247,20	8 655 498,26	9 981 347,57	11 387 459,23	13 017 594,77
TOTAUX	2 731 960,97	3 356 144,17	8 655 498,26	10 281 347,57	11 387 459,23	13 637 491,74
Résultat clôture		624 183,20		1 625 849,31		2 250 032,51
Restes à réaliser	539 527,15	113 020,88		426 506,27		113 020,88
Résultat sur RAR	426 506,27					0,00
Résultat définitif		197 676,93		1 625 849,31		1 823 526,24

Le résultat provisoire cumulé fonctionnement + investissement au titre de l'exercice 2021 est estimé à la somme de 1 823 526,24 €. La somme de 1 625 849,31 € sera affectée partiellement en fonctionnement et en investissement en fonction des équilibres budgétaires et selon l'hypothèse suivante :

Possibilité d'affectation du résultat 2021 sur l'exercice 2022(à valider après adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 de la collectivité)

Accuse de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

- 300 000,00 € pour le fonctionnement.
- 1 325 849,31 € pour l'investissement.

III.2. HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022

III.2. 1. FONCTIONNEMENT

Les hypothèses de prévisions budgétaires se construisent comme suit :

- Une hausse importante des charges à caractère générales estimées à 7,15 % qui résultent principalement des augmentations tarifaires des coûts des énergies (fourniture de gaz et prestation de chauffage) et du coût des matières premières (voiries notamment) et plus généralement lié à l'inflation.
- Une hausse des charges à caractère générale compensée
 - en partie par une diminution des charges de personnels en lien avec les départs en retraite non remplacés (- 3,09%).
 - en partie par une baisse conséquente du coût des prestations de services (une moyenne de - 10 % sur l'ensemble des articles),

Les recettes de fonctionnement

Il est annoncé une légère tendance à la progression des péréquation des communes (DSR + 5,33 %, DNP + 1%). ~~Afin de limiter~~ l'impact sur notre prévision budgétaire nous avons choisi un maintien des sommes accordées en 2021.

La DGF 2022 fait l'objet d'un redéploiement à l'intérieur même de son enveloppe sans qu'en soit connu l'impact réel sur les finances communales. Nous avons opté ici également pour un maintien des sommes accordées en 2021.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Répartition de la Dotation globale de fonctionnement :

	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	1 094 341	1 069 486	1 035 127	1 009 691	1 009 000
DSR	298 780	298 062	310 823	213 865	213 000
DNP	225 821	205 424	186 798	168 118	168 000

Produits des services :

- Les recettes du restaurant scolaire, du périscolaire et du portage des repas représentent l'essentiel des recettes des produits des services (62,38%) avec une recette estimée à 430 000 €. Une refonte des différentes tarifications est en cours d'étude. Les choix n'étant pas encore faits, l'impact financier est difficilement mesurable à ce jour.
- Les remboursements de personnel mis à disposition auprès du Grand Périgueux (estimation 41 666 €) et des associations (estimation 115 600 €). Ce dernier montant est en baisse en raison de la réintégration dans les services de la collectivité d'un personnel mis à disposition.

Autres recettes :

- Attribution de compensation : Le Grand Périgueux baisse sa participation au titre des attributions de compensation de 40 000 € afin de compenser la fin de la semaine de 4,5 jours et l'ouverture du centre de loisirs le mercredi en journée entière. Sa participation sera de 471 418 € au titre de 2022
- Dotation de solidarité communautaire : maintien de la contribution autour de la somme de 140 000 €.
- FPIC : actuellement compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité, les prévisions sont à prendre avec précaution. La commune a perçu 143 100 € en 2021 contre 125 742 € en 2020 et 144 303 € en 2019. 140 000 € sont prévus en 2022

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

- En 2021, les recettes liées aux droits de mutations ont été de 319 634,73 €. Une prévision à 200 000 € semble raisonnable pour 2022.
- En 2021, la participation de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse a été de 49 138,08 €. Cette somme semble surestimée pour 2022. Une prévision à hauteur de 40 000 € semble plus cohérente pour l'exercice 2022.
- La participation de l'Agence des services des paiements au titre des fonds d'amorçage des rythmes scolaires a quant à elle pris fin en 2021 avec la fin de la semaine à 4,5 jours.

La fiscalité directe locale (estimation à 63 % des recettes de fonctionnement en 2022).

Le montant des contributions directes perçues en 2021 était de 6 207 301 € ce qui comprend les produits de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que la part départementale sur le foncier bâti.

Les exonérations de taxes foncières décidées par l'État sont compensées à hauteur de 175 612 €. Les exonérations de taxe d'habitation ne sont plus compensées car elles sont intégralement couvertes par la part départementale perçue sur le foncier bâti.

Au titre de l'exercice 2022, aucun changement de taux n'est envisagé. Le montant total des contributions directes augmentera cependant du fait de la revalorisation des bases locatives estimée à hauteur de 3,4 %.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Sont donc inclus dans le calcul :

- Les bases nominales enregistrent une progression estimée de 3,4 %.
- Une nouvelle fois, la reconduction de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville (depuis sa mise en place en 2016, un abattement de 101 515€ avait été compensé par l'Etat avec 39 259€, soit un solde négatif d'environ 62 256 € / an).

Tableau de synthèse des recettes prévues en 2022

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET REEL 2021	OB 2022	Evolution 2021/2022	Répartition OB 2022
Opérations réelles	Atténuations de charges	24 079 €	10 000 €	-58,47%	0,10 %
	Produits des services	668 947 €	689 948 €	3,14%	6,78 %
	Impôts et taxes	7 410 815 €	7 545 294 €	1,81%	74,20 %
	Dotations, subventions	1 761 393 €	1 664 914 €	-5,48%	16,37 %
	Autres produits de gestion	19 009 €	259 015 €	1262,59%	2,55 %
	Produits exceptionnels	37 024 €	0 €	/	0,00 %
	Produits financiers	108 €	0 €	/	
	TOTAL RECETTES REELLES	9 921 375 €	10 169 171 €	2,50%	100,00 %

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est toujours la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement suffisant afin de permettre la réalisation des investissements envisagés, dans de bonnes conditions financières. Cependant, cette année, semble être particulièrement difficile en terme de prévision sur les lignes relatives aux énergies et aux matières premières, voire de petits matériels divers.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Dans la construction budgétaire il doit être tenu compte de l'indice des prix des dépenses communales. Toutes strates confondues, il a progressé de + 1,12 % de juin 2020 à juillet 2021. Il est presque trois fois supérieur à l'inflation supportée par les consommateurs.

L'indice des prix des dépenses communales enregistre une nette accélération par rapport à l'inflation malgré le gel du point d'indice de la fonction publique et la baisse continue des taux d'intérêts.

Les charges courantes :

Elles représenteraient près de 25% des dépenses de fonctionnement en 2022. Elles seront en hausse par rapport au BP 2021.

Les charges du personnel :

Elles représentent 53 % des dépenses de fonctionnement et seront en diminution par rapport au BP 2021:

- Hausse du minimum de traitement, estimation du coût 2022 : 19 000 €,
- Reclassement et bonification d'ancienneté après reclassement : 7 400 €,
- Les avancements d'échelon sont estimés à 15 000 €,
- Les avancements de grade sont estimés à 2 000 €,
- Revalorisation IFSE et CIA : 35 000 €,
- Hausse du SMIC de 0,99 %,
- Départs en retraite non remplacés : - 45 125 €,
- Reprises agents 1/2 traitements : 28 000 €,
- Organisation des élections présidentielles et législatives : 6 000 €
- FIPHP : les collectivités sont soumises à des contributions au FIPHP dans la mesure où elles ne satisfont pas aux conditions d'emplois de personnel souffrant de handicap. La mairie de Coulounieix-Chamiers satisfait à ces obligations depuis plusieurs années et n'a pas à verser de contributions complémentaires ;
- Œuvres sociales : les actions sociales confiées au Comité des Oeuvres Sociales (COS) sont estimées à un montant de 54 000 € ce qui est conforme à la convention le liant à la collectivité. A cette somme doit se rajouter les médailles du travail et les départs à la retraite 2021 et 2022 pour un montant de 5 200 € soit une participation totale de 59200 €.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Les autres charges de gestion courantes :

Elles sont constituées principalement des indemnités des élus, de la contribution au Conservatoire à Rayonnement Départemental, la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS .

L'aide aux associations fait l'objet d'un examen attentif tant sur les projets que sur les besoins nécessaires pour les financer : la collectivité analyse aussi les mises à disposition de personnel et de locaux. Une attention particulière est portée sur la situation financière des différents porteurs de projets.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 Prévisionnel	% 2021 / 2022
Indemnités des élus	106 727,24	111 642,00	111 693,05	113 710,27	102 655,11	123 300 *	20,11 %
Conservatoire Départemental	47 212,76	44 839,88	44 018,12	47 600,00	49 257,67	49 000	0
Caisse des Écoles	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	21 640	8,20 %
CCAS	65 750	65 750	77 750	65 000	74 000	70 000	- 5,41 %
Subventions aux associations **	226 415,72	305 792,71	304 822,28	318 642,62	307 152,04	305 000	-0,70 %

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

* Formation comprise dans la prévision 2022 pour un montant de 16 000 €.

** Elles s'entendent avec le montant de la mise à disposition du personnel communal travaillant au sein des différentes structures associatives

Les charges financières :

Ce sont les intérêts payés sur l'exercice, les Intérêts Courus Non Échus (ICNE), et les frais de commissions (frais de dossier dans le cadre d'un nouvel emprunt). Le montant des charges financières prévisionnel estimé au titre de l'exercice 2022 est d'environ 280 000€.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les sommes réellement payées au cours des exercices concernés. 2022 reste du prévisionnel.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% 2021/2022
Charges d'intérêts de la dette	319 004,52	308 233,73	277 784,32	264 038,52	247 818,70	280 000 *	+ 12,98 %

* L'estimation 2022 tient compte de la contractualisation éventuelle d'un emprunt de 1 300 000 € pour la programmation ANRU

Tableau de synthèse des dépenses prévues en 2021 :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	OB 2022	Evolution 2021/2022	Répartition OB 2022
Opérations réelles	Charges à caractère général	1 959 667	2 518 243 €	28,50 %	27,86 %
	Charges de personnel	5 472 703	5 384 308 €	-1,62 %	59,56 %
	Autres charges de gestion	537 451	631 355 €	17,47 %	6,98 %
	Charges financières	233 840	280 000 €	19,74 %	3,10 %
	Charges exceptionnelles	136 567	25 500 €	-81,33 %	0,28 %
	Dépenses imprévues	200 000 €	200 000 €	0,00 %	2,21 %
	TOTAL DEPENSES REELLES	8 540 228 €	9 039 406 €	5,85 %	100,00 %

L'augmentation des charges à caractère général est essentiellement due à l'augmentation du coût des fluides.

Analyse financière BP 2021 et OB 2022 :

NATURE	BP 2021	OB 2022	Taux d'évolution OB 2022 / Budget 2022
Recettes de fonctionnement réelles	10 208 422	10 135 995	-0,7%
Dépenses de fonctionnement réelles	9 014 094	8 559 406	-5,0%
Épargne de gestion	1 194 328	1 576 589	0
Intérêts de la dette	280 300	280 000	-0,1%
Épargne brute (RF-DF)	914 028	1 296 589	0
Capital de la dette	1 300 000	910 000	-30,0%
Épargne nette	-385 972	386 589	

Les hypothèses d'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Charges à caractère générale : + 7,15 % estimé pour 2022,
 - Charges de personnel : diminution de près de 3,09 % par rapport au BP 2021
 - Contrainte sur les autres dépenses de fonctionnement.

- Recettes de fonctionnement :
 - Fiscalité : nette progression des bases fiscales attendue au titre de 2022 (+ 3,4%).
 - Stabilité des autres recettes de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

III.2. 2. PROGRAMMATION INVESTISSEMENT 2022 :

Le budget investissement se construit d'une part avec les restes à réaliser de l'année précédente, et ensuite avec les nouveaux projets envisagés au cours de l'exercice :

Restes à réaliser dépenses :

Les opérations d'investissement dépenses inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2021, s'élèvent à la somme de **562 007,76 €** et seront reprises dans le budget 2022 comme suit :

- 17 131,08 € au chapitre 104 acquisition de matériel divers,
- 86 210,86 € au chapitre 108 pour la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux,
- 67 178,83 € au chapitre 109 pour les acquisitions de matériel informatique et logiciels,
- 390 287,35 € au chapitre 201 pour des travaux de voirie,

Restes à réaliser recettes :

Les recettes d'investissement inscrites en restes à réaliser 2021 et qui feront l'objet d'une reprise sur le budget 2022 représentent la somme de **83 020,88 €**. Il s'agit de :

- 52 357,60 € pour un solde de subventions prévues au titre des travaux de voirie. Subvention dont la demande de versement a été déposée fin 2021,
- 30 663,28 € pour un solde de subventions prévues au titre des travaux réalisés par la commune dans le cadre de la programmation ANRU, Ilôt Crabanat. La demande de versement a été déposée fin 2021.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception en préfecture : 10/03/2022

Les opérations nouvelles d'investissement prévues en 2022:

Chapitre 104 : Matériel / Mobilier / Petits équipements :118 638,00 €

- Services Techniques : 44 800 €
- Services Enfance/Restauration : 39 738 €
- Vidéo protection seconde tranche : 32 000 €
- Aménagement bibliothèque : 2 100 €

Chapitre 107 Acquisition véhicules :83 400 €

- Camion plateau Services Espaces verts : 45 000 €
- Véhicule propreté : 35 000 €
- Modification hayon véhicules électriques : 3 400 €

Chapitre 108 Bâtiments :429 600 €

- Travaux dans les écoles : 13 000 €
- Stade : 21 000 €
- Rénovation gymnase ASPTT : 70 000 €
- Centre Gérard Philipe (réfection toiture+électricité) : 135 000 €
- Travaux de remise en conformité cuisine centrale : 16 500 €
- Toiture anciens ateliers : 60 000 €
- Maison de quartier (alarme, sono, vidéo) : 92 500 €
- Maison de quartier (sol) : 20 000 €
- Solde réhabilitation Hôtel de ville ; 1 600 €

Chapitre 109 Programme Informatique :103 938 €

- Refonte site internet : 15 630 €

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

- Reprise des logiciels métiers CEGID /Attal :46 308 €
- Renouvellement du matériel informatique (mairie+écoles) :42 000 €

Chapitre 201 Voirie : 1 114 763,06€

- Marché à bon de commande pour l'entretien :400 000 €
- Travaux Rue des Frères Marty :400 000 €
- Rue Pierre Mauroy : 100 000 €
- Bornes enterrées : 127 263,06 €
- Aménagement urbain : 25 000 €
- Divers (Solde Védrines, clôtures Pagot et Pareau) :49 000 €
- Étude éclairage SDE : 13 500 €

Chapitre 208 Subventions d'équipement versées :270 247,92 €

- SDE 24 (solde anciens dossiers + nvl pgmt°) : 112 826,47 €
- Amelia (solde anciens dossiers + nvl pgmt°) :36 657,45 €
- Budget participatif : 10 000 €
- Equipement Centre Social : 10 000 €
- Périgord Habitat : 25 500 €
- Grand Périgueux, participation investissement ALSH :75 264 €

ANRU : 1 322 865,68 €

- Réhabilitation/résidentialisation A et B (solde) :132 316,80 €
- Réhabilitation/résidentialisation D et E (solde) :604 851,70 €
- Réhabilitation/résidentialisation F et F bis (acompte) :128 638,65 €
- Réhabilitation/résidentialisation E et E bis (acompte) :31 960,53 €
- J Moulin démolition/construction : 101 988,00 €

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

- Participation co maîtrise d'ouvrage Département :250 000,00 €
- Pôle artisanal : 33 110,00 €
- Concours et étude nouveau gymnase :40 000,00 €

Le total des investissements porté à la somme de 3 443 452,66 € s'entend sans le remboursement du capital des emprunts et sans les écritures d'ordres qui interviennent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le financement des opérations d'investissement prévues en 2022 s'établit comme suit :

Emprunts :	1 300 000,00 €
Subventions :	447 927,99 €
FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :	240 000,00 €
Taxe d'aménagement :	30 000,00 €
Autofinancement :	1 425 524,67 €
TOTAL :	3 343 452,66 €

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

III.2. 4. RÉPARTITION ANALYTIQUE DU BUDGET 2022 (Fonctionnement et investissement) :

La construction budgétaire 2022 fait apparaître les blocs suivants hors masse salariale :

	Education-Jeunesse-Vie associative-Culture	Solidarité-CCAS	Communication	Animations familiales	Techniques	Administration générale
Fonctionnement	763 100	137 120	16 551	24 912	1 630 300	2 209 204
Mobilier/Informatique	26 220	8 559	15 630			
accessibilité famille	22 961					
Numérique école	62 042					
batiments	13 000				50 331	
amelia		36 657			48 400	
	887 323	182 336	32 181	24 912	1 729 031	2 209 204

Document réception en préfecture :
 2022-03-10 13:38:2031120220310204
 Date de télétransmission : 10/03/2022
 Date de réception préfecture : 10/03/2022

Développement durable	véhicule électrique	35 000
	table pique nique	5 000
	passage led	12 000
	réseau de chaleur	59 942
	Candélabre led Av de Gaulle	22 481
	Étude éclairage SDE	13 500
	Programmation SDE	112 826
	Journée verte	15 000
		275 749
Informatique		172 316
Voirie		1 114 763
ANRU		1 322 866

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

III.2. 4. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS 2020-2026 :

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2026 se décomposera en deux parties jusqu'au terme de la programmation de réaménagement urbain :

* d'une part, les dépenses d'investissement relatives au programme de renouvellement urbain en lien avec la maquette financière de la convention ANRU ;

* d'autre part, les autres dépenses d'investissement propres à la collectivité qui dépendent essentiellement de la capacité financière qu'il est possible de dégager afin de les réaliser.

Pour mémoire les investissements réalisés depuis la mise en place du programme de réaménagement urbain (ANRU) sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Projets ANRU	8 777,60	41 388,00	162 674,85	578 107,86	250 000,00
Investissements mairie	1 148 483,21	1 357 872,00	1 182 083,22	1 729 554,86	1 565 885,34
TOTAL	1 157 260,81	1 399 260,00	1 344 758,07	2 307 662,72	1 815 885,34

Les versements opérés par la collectivité dans le cadre de l'ANRU ne se font que sur la base des appels de fonds des autres structures ; appels de fonds conformes à la convention.

La prospective d'investissements envisagée sur les années 2022-2026 est la suivante :

	Programmation pluriannuelle					Total PPI	Moyenne annuelle
	2022	2023	2024	2025	2026		
Projets ANRU	1 282 866	880 534	670 000	894 974		3 728 374	745 675
Nouveau gymnase	40 000		262 150	1 050 000	1 050 000	2 402 150	480 430
Investissements mairie	2 022 968	1 519 466	1 500 000	1 332 275	1 424 299	7 799 008	1 559 802
TOTAL	3 345 833	2 400 000	2 432 150	3 277 249	2 474 299	13 929 532	2 785 906

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

L'hypothèse retenue pour la réalisation du nouveau gymnase municipal étant une opération en co maîtrise d'ouvrage permettant ainsi le lissage des financements sur 2 ans à compter de 2025.

PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

Au 31 décembre 2021, 38 lots du Lotissement Bellevue ont été vendus pour un montant total de 835 281,00 € toutes taxes comprises représentant une valeur nette de 719 357,63 €. Ces ventes représentent près de 57 % du nombre total de lots disponibles. A ce jour reste 27 lots à vendre.

Au titre de l'exercice comptable 2022, 5 lots ont d'ores et déjà été vendus pour la somme globale TTC de 123 300 €. 8 lots ont fait l'objet d'une pré-réservation dont uniquement 2 sont encore sous conditions suspensives. Les 6 autres réservations ont fait l'objet de levées de ces conditions suspensives (prêts ou permis de construire obtenus). Le montant total des ventes de ces 6 lots serait de 195 800 € TTC.

Le projet du budget 2022 peut donc se présenter comme suit :

1 - Section d'exploitation :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient estimées à :

- Impôts fonciers sur terrains : 4 500,00 €,
- Charges financières : 18 240,00 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains : 319 100 €

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

2 - Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 113 915 € pour l'année 2022.

Les autres écritures sont essentiellement des écritures d'ordres budgétaires entre les deux sections : opérations de destockage notamment qu'il conviendra de préciser ultérieurement.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20220310-2022031014-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022